

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°174

OBJET : AVENANT AU BAREME DE SOUTIEN CITEO - CHANGEMENT STANDARDS FILIERES EMBALLAGES

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique qu'en raison de la modification du cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers, certains standards de matériaux sont modifiés ce qui engendre un avenant à notre barème de soutiens signé avec CITEO. Les modifications portent sur :

- Acier non incinéré issu d'une unité de traitement d'un flux OM : Charlieu Belmont Communauté non concernée
- Alu issu de la collecte séparée : création du standard « petits alu et souples »
- Plastiques extension consignes de tri : création du « flux développement »

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président a signé un avenant au barème de soutien de CITEO
- dit que les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2019

Affichage : 27/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°175

OBJET : AVENANT CONTRAT REPRISE VALORPLAST

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers rappelle que de l'avenant avec CITEO découle les nouveaux contrats de reprise ou avenants aux contrats de reprise notamment un avenant au contrat reprise plastiques avec VALORPLAST : en 2018, Charlieu Belmont Communauté a signé un contrat en option Filières avec VALORPLAST pour le recyclage et la reprise des emballages en plastique (bouteilles PET clair, PET foncé, PEHD) jusqu'en 2022.

Les nouveaux standards définis (extension consignes de tri) et collectés 1er janvier 2020 sur le territoire doivent faire l'objet d'un contrat de reprise.

Valorplast a informé la collectivité qu'il ne serait pas en mesure de reprendre « le flux développement » mais qu'en revanche il pourra continuer de reprendre les flux PET clair, PEHD et propose de reprendre également le flux FILMS. Un avenant acte cette proposition avec la définition des prix planchers.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise la signature de l'avenant au contrat de reprise avec VALORPLAST
- dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : null
Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°176

OBJET : NOUVEAU CONTRAT REPRISE ECT AVEC PAPREC

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique aux conseillers communautaires que VALORPLAST ne reprenant pas le flux développement, un contrat de reprise du centre de tri PAPREC pourrait être signé pour une durée de 1 an avec possibilité de renouvellement par période de 1 an jusqu'à la fin du barème CITEO (31/12/22). Ce contrat tiendra compte de prix plancher.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer le contrat de reprise avec PAPREC pour le flux développement.
- dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°177

OBJET : CONTRAT REPRISE ALU

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers informe le conseil communautaire que le repreneur actuel des déchets en aluminium REGEAL AFFIMET ne veut pas reprendre les nouveaux « alus ». Plusieurs autres pistes ont été explorées en vain étant données les modalités de mise en œuvre irréalistes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- délègue à M. le Président le soin de signer de tout document nécessaire pour la reprise « ALU » dès qu'une solution sera trouvée, en considération des intérêts de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2020

Affichage : 10/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacement), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°178

OBJET : NOUVEAU CONTRAT REPRISE GROS DE MAGASIN ET JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS TROUVES DANS FLUX EMBALLAGES

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique qu'auparavant, ce flux était repris par le centre de tri SUEZ de Firminy moyennant une recette. Etant donnée la mise en place des extensions de consignes de tri au 1er janvier 2020, le centre de tri sera PAPREC à Chassieu. Il est proposé de signer un nouveau contrat de reprise avec PAPREC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer le contrat de reprise avec PAPREC pour la reprise des gros de magasin et des JMP trouvés dans les emballages.
- dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°179

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT COLLECTE DES DECHETS

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique que le règlement de collecte doit être modifié pour intégrer la notion d'extension des consignes de tri et le regroupement du site de Pouilly sous Charlieu (déchèterie + plateforme).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide le nouveau règlement de collecte qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 (document en annexe).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°180

OBJET : AVENANT CONCERNANT LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES DECHETERIES ET DES ZONES

M le Vice-Président en charge des déchets ménagers explique que le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant des travaux suite à différentes modifications nécessaires en cours de chantier sur les secteurs 1 et 2 (déchèteries) et notamment :

- La création d'une voie de stockage en réponse aux remarques soulevées lors des procédures administratives,
- La création d'un plateau surélevé
- La réalisation d'un système d'assainissement autonome en remplacement de celui existant, dont la position est trop contraignante pour le projet,
- La fourniture et la pose d'arceau de protection pour les barrières levantes et les bornes de contrôle,
- La réalisation de travaux de terrassements supplémentaires suite à la demande du concessionnaire (VEOLIA),
- La protection en béton d'une canalisation insuffisamment enterré,
- La plus-value pour la mise en place de portails autoportés afin d'éviter un seuil circulé par les poids lourds,
- La fourniture et la pose de clôture supplémentaires, celles existantes n'étant pas en état d'être reposée pour certaine,
- La modification du linéaire de tranchée des réseaux suites aux remarques du SIEL, de VEOLIA, et de l'électricien intervenant pour le raccordement des bungalows.

Montant global des travaux supplémentaires : 19 112.78 € HT

Le présent avenant de travaux intègre des diminutions des travaux :

- La réalisation d'un escalier coulée en place au lieu de préfabriqué,
- La conservation de certaines surfaces d'enrobé existante,
- La réduction de la surface de géogrid suite aux sondages (emprise ancienne décharge),
- La non-réalisation de l'arasement d'un mur qui n'était pas nécessaire,

Seuls les secteurs 1 (déchèterie de Pouilly sous Charlieu) et 2 (déchèterie de Belmont de la Loire) sont impactés.

Les quantités des secteurs 3 (ZA de Saint Denis de Cabanne) et 4 (ZA de Cuinzier) restent inchangées.

Montant global des travaux en diminution : 8 388.90 € HT

Introduction de prix nouveaux :

Sites concernés : Déchetterie POUILLY SOUS CHARLIEU et BELMONT DE LA LOIRE.

- Assainissement autonome = 4630 € HT
- Protection des barrières = 1200 € HT
- Travaux VEOLIA pour condamnation canalisation = 800 € HT
- Protection béton de canalisation = 900 € HT
- Plus-value au prix 6.4 pour 2 portails autoportés = 2 740 € HT
- TOTAL = 10 270 € HT

Les incidences financières sont les suivantes :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 20 993.88 €

Montant TTC : 25 192.66 €

% d'écart introduit par l'avenant : 9.67 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 238 041.98 €

Montant TTC : 285 650.38 €

La commission MAPA se réunit le 12 décembre pour rendre un avis sur cet avenant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président a signé l'avenant N°1 avec le groupement Chavany-Eiffage pour un montant de 20 993.88 € HT.
- dit que la dépense est prévue au budget annexe déchets ménagers en investissement

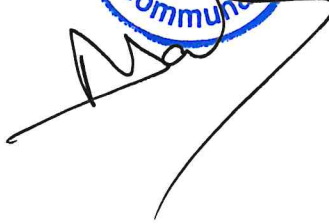
Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUJELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°181

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente la décision modificative du budget annexe déchets ménagers :

BUGET DECHETS MENAGERS DM1		Suivi des travaux des déchèteries intercommunales (regroupement plateforme et déchèteries)	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
OP 49	DECHETERIES 23 13	280 000,00 €	
OP 50	PLATFORME 23 13	- 280 000,00 €	
Total		- €	0,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la décision modificative du budget annexe déchets ménagers telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°182

OBJET : ECRITURES COMPTABLES DE BUDGET A BUDGET

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente les écritures comptables de budget à budget :

BUDGET PRINCIPAL

MANDATS

6521-020	Participation 2019 au Budget Enfance Jeunesse	TP CHARLIEU	585 837,43 €
6521-020	Participation 2019 au Budget Piscine Nouvelle	TP CHARLIEU	15 000,00 €
65548-020	Participation 2019 au Budget ADS	TP CHARLIEU	8 331,84 €
6215-811	Personnel affecté (Nicolas 0,50) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	18 049,00 €
60622-020	Carburant Kangoo et Dacia 2018 (30%) - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	319,43 €
61551-020	Entretien Kangoo et Dacia 2018 (30%)- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	82,25 €
6168-020	Assurances Kangoo et Dacia 2018 (30%)- Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	233,87 €
6215-020	Personnel affecté Camille GRANGER sur 20179 (20%) - Rbt au Budget Déchets Ménagers	TP CHARLIEU	5 704,00 €
6225-020	Indemnité Régie Podium - Rbt au Budget Déchets Ménagers	TP CHARLIEU	110,00 €

TITRES

70872-020	Rbt du Budget EJ - Ménage + Séverine - 2019	TP CHARLIEU	10 497,32 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour eau et énergie	TP CHARLIEU	400,00 €
70872-020	Rbt du Budget SPANC - pour fournitures adm	TP CHARLIEU	400,00 €

70872-020	Rbt du Budget ADS - eau, énergie	TP CHARLIEU	800,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - fournitures administratives	TP CHARLIEU	600,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - frais télécommunication	TP CHARLIEU	500,00 €
70872-020	Rbt du Budget ADS - personnel affecté (Lorène 40%)	TP CHARLIEU	11 962,00 €

BUDGET ENFANCE JEUNESSE

MANDATS

6215-01	Frais de ménage (Geneviève+Nadia) + Séverine - année 2019 - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	10 497,32 €
---------	---	-------------	-------------

TITRES

74751-01	Participation Communautaire 2019	TP CHARLIEU	585 837,43 €
----------	----------------------------------	-------------	--------------

BUDGET SPANC

MANDATS

6061	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	400,00 €
6064	Fournitures administratives - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	400,00 €

TITRES

7087	Rbt du Budget BOUES - pour personnel affecté (Nicolas 0,20)	TP CHARLIEU	7 220,00 €
7087	Rbt du Budget BOUES - pour eau, énergie	TP CHARLIEU	100,00 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - pour carburant, entretien et assurances des véhicules Kangoo et Dacia 2019	TP CHARLIEU	635,55 €
7087	Rbt du Budget PRINCIPAL - Nicolas 0,50 (transfert de compétence eau et assainissement)	TP CHARLIEU	18 049,00 €

BUDGET BOUES

MANDATS

6061-01	Fournitures eau et électricité - Rbt au Budget SPANC	TP CHARLIEU	100,00 €
6215-01	Personnel affecté (Nicolas 20%) - Rbt au Budget Spanc	TP CHARLIEU	7 220,00 €

BUDGET DM CHARLIEU

TITRES

7087-06	Rbt du Budget PRINCIPAL - Régie Podium	TP CHARLIEU	110,00 €
70872-06	Rbt du Budget PRINCIPAL - pour personnel affecté (Camille 20%)	TP CHARLIEU	5 704,00 €
7087-NA	Rbt du Budget ADS - Personnel affecté (Franck 0,70 sur 2 mois et 0,50 sur 10 mois)	TP CHARLIEU	23 381,00 €

BUDGET ADS

MANDATS

6215-01	Personnel affecté (Franck 0,70 sur 2 mois et 0,50 sur 10 mois) - Rbt au Budget DM CHARLIEU	TP CHARLIEU	23 381,00 €
6215-01	Personnel affecté (Lorène 0,40) - Rbt au Budget PRINCIPAL	TP CHARLIEU	11 962,00 €
60612-01	Eau, énergie - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	800,00 €
6064-01	Fournitures administratif - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	600,00 €

6262-01	Frais Télécommunication - Rbt au Budget Principal	TP CHARLIEU	500,00 €
TITRES			
74751-01	Participation Communautaire 2019	TP CHARLIEU	8 331,84 €

BUDGET PISCINE NOUVELLE

TITRES			
74751-413	Participation Communautaire 2019	TP CHARLIEU	15 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide les écritures de budget à budget telles que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARENNO Mercedes, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARENNO Mercedes à M VALORGE René, M THORAL Yves, M PRETRE Daniel.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°183

OBJET : FINANCEMENT PROGRAMME SORNIN JARNOSSIN 2019 2020 PAR LA ROANNAISE DE L'EAU

M le Président présente le financement du Contrat de rivière Sornin Jarnossin : bassin versant du Jarnossin/ programme **2019**

Dépenses estimées

* action B1.1.1+ action B1.1.3-1 : Entretien de la végétation+ Lutte contre les invasives → 59 015 €

* action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 93 972 €

* action B1.1.5.1 : Continuité écologique → 5 400 €

* action B1.1.3.11 : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax/ travaux→ 58 550 € (sous réserve de la finalité de l'étude)

* action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 28 000 €

Total dépenses estimées 244 937 €

Recettes estimées

* action B1.1.1+ action B1.1.3-1 : Entretien de la végétation+ Lutte contre les invasives → 23 606 € AELB + 5 340 € CG42 = 28 946 €

* action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 56 383.20 AELB + 7 524 CG42 = 63 907.20 €

* action B1.1.5.1 : Continuité écologique → 2 700 € HT AELB + 450 € CG42 = 3 150 €

* action B1.1.3.11 : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax/ travaux→ 35 130 € AELB (sous réserve de la finalité de l'étude) + 6 855 € CG42 = 41 985 € (sous réserve finalité de l'étude)

* action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 16 800 € AELB

Total recettes attendues = 154 788.20 €

Participation financière estimative : 244 937 – 154 788.20 € = 90 148.80 €

Participation financière de la Roannaise de l'Eau de 8.2% sur 90 148.80 € sur le programme 2019 soit : 7 392.20 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- sollicite la Roannaise de l'Eau pour sa participation financière au programme Jarnossin pour
7 392.20 € au titre de l'année 2019

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROS DENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°184

OBJET : CONTRAT DE RIVIERE SORNIN JARNOSSIN : BASSIN VERSANT DU JARNOSSIN/ PROGRAMME 2020

M. le Président présente aux conseillers communautaires le programme de travaux prévu en 2020 sur le bassin versant du Jarnossin :

Dépenses estimées

- * action B1.1.1+ action B1.1.3-1 : Entretien de la végétation+ Lutte contre les invasives → 49 112 €
 - * action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 96 219 €
 - * action B1.1.5.1 : Continuité écologique / ouvrages simples → 53 653 €
 - * action B1.1.5.1: continuité écologique /ouvrage complexe → 116 936 €
 - * action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 28 000 €
- Total dépenses estimées 343 920 €

Recettes estimées

- * action B1.1.1+ action B1.1.3-1 : Entretien de la végétation+ Lutte contre les invasives → 19 645 €
AELB + 48 216 € CG42 = 67 861 €
 - * action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails ; plantations → 57 731 AELB + 16 036 CG42 = 67 767 €
 - * action B1.1.5.1 : Continuité écologique / ouvrages simples → 26 826 € HT AELB + 8 942 € CG42 = 35 768 €
 - * action B1.1.5.1: continuité écologique /ouvrage complexe → 70 162 € AELB + 23 987 € CG42= 94 149 €
 - * action C2 : animation interne du programme Jarnossin → 16 800 € AELB
- Total recettes attendues = 282 345 € sous réserve du montant de la participation sollicité à l'appel à partenariat du Département

Participation financière estimative : 343 920 € – 282 345 € = 61 575 €

Participation financière de la Roannaise de l'Eau de 8.2% sur 61 575 € sur le programme 2020 soit : 5 049.15 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- sollicite la Roannaise de l'Eau pour sa participation financière au programme Jarnossin pour 5 049.15 € au titre de l'année 2020

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°185

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET SPANC

Monsieur le Président explique que Mme la comptable publique demande au conseil le passage en non-valeur d'une redevance de 94 € de 2017 pour un particulier de St Germain la Montagne (production d'un certificat irrécouvrabilité).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide 94 € en non-valeur sur le budget annexe SPANC.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191224-N2019-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°186

OBJET : VALIDATION DU PROGRAMME « TERRITOIRE D'INDUSTRIE »

Monsieur le Président présente le Contrat du Territoire d'Industrie Roanne – Tarare 2020-2022

L'initiative « Territoires d'Industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités, au « service d'une approche du bas vers le haut » ;
- Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

Enjeux du Territoire d'Industrie :

Le territoire Roanne-Tarare a été identifié comme « Territoire d'Industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le Territoire d'Industrie Roanne-Tarare regroupe les 6 intercommunalités suivantes :

- La communauté d'agglomération Roannais Agglomération ;
- La communauté de communes Charlieu-Belmont Communauté ;
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône ;
- La communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;
- La communauté de communes du Pays de l'Arbresle ;
- La communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais ;

Le Territoire d'Industrie Roanne-Tarare repose actuellement sur un bassin économique et industriel cohérent, existant depuis de nombreuses années et transcendant les frontières administratives. Ce territoire compte actuellement près de 300 000 habitants.

Si le modèle industriel territorial montrait depuis des décennies des signes de fléchissement, amplifiés par les fragilités structurelles du bassin industriel Roanne-Tarare, les données statistiques prouvent que depuis 2008 le tissu productif du territoire a bien mieux résisté aux difficultés économiques que d'autres territoires similaires avec les mêmes caractéristiques structurelles.

Il n'en est pas moins fragile. En effet, le dynamisme économique du territoire repose principalement sur l'activité de grandes entreprises dont la majeure partie possède leur siège social et centres de décision hors de la région. Le tissu de PME / TPE sous-traitants, actuellement peu structuré est donc directement dépendant de ses donneurs d'ordre. Bien que la présence de grands comptes soit intrinsèquement un avantage comparatif pour le développement économique local, cette dépendance constitue également un élément de vulnérabilité économique et social non négligeable.

Ainsi, accompagner le développement et les mutations du tissu PME / TPE, encourager la diversification des activités, développer l'exportation, assurer la pérennité des entreprises en explorant de nouveaux marchés, créer des synergies entre les acteurs locaux, est le défi principal de la reconquête industrielle du Territoire d'Industrie Roanne-Tarare. Afin d'atteindre cet objectif structurel, quatre défis doivent être relevés.

Enjeu 1 : accroître l'attractivité et encourager les partenariats

Enjeu 2 : encourager l'innovation

Enjeu 3 : consolider le capital humain - attirer, former, recruter

Enjeu 4 : inventer des solutions locales de simplification administrative

Objet du Contrat de Territoire d'Industrie Roanne – Tarare 2020-2022

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Roanne-Tarare.

Le contrat a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

L'engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie ;

- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale ;

- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat.

- Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- Les opérateurs publics s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Plan d'actions

Le plan d'actions est décliné autour des quatre axes structurants pour le territoire d'industrie. Chacune des actions fait l'objet d'une fiche action (FA).

De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat.

Axe 1 – Innover

FA 1. Développer la coopération pour encourager l'innovation dans les PME,

FA 2. Accompagner nos entreprises vers l'industrie 4.0,

FA 3. Soutenir la transition écologique et sociale de nos entreprises,

Axe 2 – Recruter

FA 4 Optimiser le potentiel RH dans l'industrie,

FA 5. Mutualiser et optimiser les RH,

FA 6. Promouvoir les métiers de l'industrie,

FA 7. Adapter l'offre de formation industrielle,

Axe 3 – Attirer

FA 8. Faciliter l'hébergement et les mobilités,

FA 9. Diagnostic industriel,

FA 10. Marketing territorial et filière,

FA 11. Offre foncière et immobilière,

Axe 4 – Simplifier

FA 12 – Fiche Témoignages

Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise Monsieur le Président à signer le Contrat du Territoire d'Industrie Roanne-Tarare 2020-2022 selon le projet annexé à la délibération, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous documents s'y rapportant, préciser que préalablement à la mise en œuvre des fiches actions engageant financièrement la collectivité une validation du Conseil Communauté sera sollicitée

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2019

Affichage : 24/12/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°187

OBJET : SOUTIEN A INITIATIVE LOIRE 2020

Monsieur le Président rappelle que par délibérations en date du 21 septembre 2017, du 19 avril 2018 et du 21 mars 2019, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement pour accorder pour les années 2017, 2018 puis 2019, 5 800 € d'aide au fonctionnement de l'Association Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fonds prêt d'honneur.

Cette aide classique de prêt d'honneur entre au régime général de la plateforme et permet l'octroi d'un prêt à taux zéro à titre personnel, sans frais, sans intérêt ni garantie aux créateurs, repreneurs et entreprises réalisant un 1er développement avec pour pré requis que le bénéficiaire ait un prêt bancaire complémentaire.

Depuis 1998, ce sont 210 projets qui ont été accompagnés et financés sur Charlieu Belmont Communauté, ce qui représente 1 371 775 € décaissés.

En 2019 13 projets ont été accompagnés pour 80 500 € d'intervention en prêt d'honneur. Par ailleurs, depuis début 2016, des permanences sont organisées au siège de la Communauté de Communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- décider d'accorder pour l'année 2020, 5 800 € d'aide au fonctionnement d'Initiative Loire et d'abonder à hauteur de 5 800 € au fond prêt d'honneur, dire que la dépense sera inscrite au budget principal et autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association Initiative Loire pour l'année 2020

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020

Affichage : 06/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°188

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines explique qu'une modification du tableau des effectifs est à opérer :

- pour tenir compte de l'organisation trouvée au départ du directeur adjoint en avril dernier et la reprise de ses missions par plusieurs agents il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial pour assurer des missions de comptabilité et d'accueil.

- pour tenir compte de la réorganisation du service enfance jeunesse à savoir (comme vu en conseil en septembre dernier) : 1.5 ETP à la coordination, 1.77 ETP à la ludothèque (service développé depuis 2016 avec au départ des emplois aidés), maintien des 1.5 ETP pour le relais assistants maternels et autour de 3 ETP à l'accueil de loisirs. Il est proposé de consolider 1.50 ETP afin de laisser des marges de manœuvre pour l'avenir (évolution de missions de certains agents, la prise en compte ou non de temps de ménage...).

Après l'avis favorable du comité technique :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
<u>Adjoint administratifs territoriaux :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	2	
	17h30	1	
- Adjoint administratif territorial	TC	2 +1	un poste comptabilité - accueil au 01/03/2020
	+ 26h15		un poste ludothèque au 01/03/2020

FILIERE ANIMATION			
Adjoints territoriaux d'animation :			
- Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	17h00 26h38	1 1	
- Adjoint territorial d'animation (accueil de loisirs)	+ 26h15	1	Au 01/03/2020

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°189

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Vice-Président en charge des ressources humaines rappelle qu'actuellement une délégation permet à M. le Président de pourvoir aux remplacements temporaires, au recrutement des emplois saisonniers (piscine accueils de loisirs par exemple) et de pourvoir sur des besoins occasionnels (accroissement temporaire d'activités) ou bien encore pourvoir les postes en insertion de l'atelier chantier insertion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- complète la délégation au Président (article L 5211-10 du CGCT) pour le recrutement sur les emplois permanents préalablement créés par le Conseil Communautaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels quand les dispositions réglementaires le permettent.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200106-N2019-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020

Affichage : 06/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°190

OBJET : TARIFICATION 2020 ACCUEIL DE LOISIRS ET REGLEMENT

Madame la Vice-Présidente en charge des services à la population présente le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs intercommunal ainsi que les tarifs 2020. Elle détaille les modifications proposées pour tenir compte des évolutions des tarifs liées aux marchés repas, transport et mise à disposition des locaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement de l'accueil de loisirs ci-joint et les tarifs modifiés pour une application au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020

Affichage : 06/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUJELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°191

OBJET : CONVENTION 2020 AVEC LES COMMUNES POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population présente aux conseillers communautaires les projets de renouvellement des conventions de mise à disposition de bâtiments et d'entretien des salles utilisées dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs et du RAM :

- Avec la commune de Cuinzier pour l'accueil de loisirs : le mois de juillet uniquement
- Avec la commune de Le Cergne pour l'accueil de loisirs : les mercredis et vacances d'août
- Avec la commune de La Gresle, l'école et l'association gestionnaire de l'accueil de loisirs périscolaire, pour l'accueil de loisirs : les petites vacances et vacances de juillet
- Avec la commune de Sevelinges et de Ecoche pour l'accueil de loisirs de 7h30 à 8h45 et de 17h30 à 18h30 pendant les périodes de fonctionnement de celui-ci
- Pour le RAM : les locaux de Cuinzier étant devenus trop petits par rapport à la fréquentation des temps collectifs, une nouvelle convention de mise à disposition avec la commune de Le Cergne est proposée, pour une utilisation les mardis matin hors vacances scolaires.

Mme la Vice-président précise que la durée et les modalités financières sont identiques (25€ par demi-journée d'utilisation + frais d'entretien) à toutes ces conventions sauf pour les locaux d'Ecoche et Sevelinges où la mise à disposition est très limitée donc à titre gracieux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer les conventions avec les mairies de La Gresle Le Cergne Cuinzier Ecoche et Sevelinges.
- dit que les dépenses correspondantes seront prévues au budget annexe enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

2019-2020-20191219-N2019-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020
Affichage : 06/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°192

OBJET : TARIFICATION ET REGLEMENT LUDOTHEQUE 2020

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population présente au Conseil Communautaire une proposition de modification du règlement et de la tarification de la ludothèque intercommunale comme suit :

Modifications du règlement intérieur :

Article 2 : La cotisation est fixée à 45,00 € à compter du 1^{er} janvier 2020

Article 6 :

Durée d'emprunt

Le prêt est consenti pour une période de 5 semaines maximum. Les jeux empruntés doivent être rendus avant une période de vacances.

Pour un événement ludique de courte durée, une structure ou une association peut emprunter 10 jeux maximum (en tenant compte de l'emprunt en cours et en fonction des disponibilités) pour une période d'un week-end voire une semaine maximum. Dans la limite d'un événement ludique par mois.

Nombre d'emprunt

Pour les structures, écoles et associations extérieures au territoire de Charlieu-Belmont Communauté :

Un prêt de 3 jeux par structure est consenti + 2 jeux supplémentaires, sous réserve de disponibilité. Les structures du territoire restant prioritaire dans les réservations.

Type d'emprunt

Lors d'emprunts de jeux volumineux, jeux nécessitant une vérification longue ou jeux d'une même catégorie, la ludothèque se réserve le droit de limiter le nombre d'emprunt sur ce type de jeux.

Ajout règlement intérieur

Article 10 : Lors du passage du ludobus, le personnel de la structure adhérente se rendra disponible pour aider à la manutention des jeux.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la modification du règlement intérieur de la ludothèque ainsi que le coût d'adhésion annuelle de 45 € avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°193

OBJET : FINANCEMENT DE ROANNAIS TOURISME 2020

M le Président explique aux conseillers communautaires que les fonctions d'accueil touristique ne seront pas mutualisées au sein d'une nouvelle structure en 2020 à l'échelle du Roannais. Pour rappel, notre EPCI n'a pas souhaité intégrer une organisation unique sur le roannais. Il convient par conséquent de définir l'accompagnement de Roannais tourisme pour l'année à venir.

Au sein de Roannais Tourisme, les élus sont unanimes pour continuer à mutualiser les fonctions de :

- Promotion : Internet (site de Roannais Tourisme), Editions (Impression et supervision des éditions papiers), Salon du randonneur, Publicité (campagnes de promotion digitale, intervention de blogueur/influenceur...)

- Commercialisation : Marché Groupes, Scolaire, Tourisme d'Affaire, Coffret Cadeaux

A ce jour Roannais Tourisme compte 2,8 ETP mais le poste de direction sera prochainement vacant..

Pour 2020 l'association ne devrait pas recruter pour remplacer le poste de direction. Le fonctionnement pourrait être le suivant :

- Le poste de promotion reste inchangé (1ETP)

- Il est proposé à la personne en charge de la commercialisation, actuellement à 80% de passer à plein temps pour assumer des missions de coordination

- La contribution CCI se fait via une mise à disposition de personnels qui apporteraient un soutien sur le volet commercialisation et administratif

L'association assumera donc la charge de 2 ETP.

Concernant le programme d'actions pour 2020, il est proposé un budget prenant en compte les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions de

- Promotion :

- a. Internet (maintenance et hébergement du site de Roannais Tourisme)

- b. Editions (magazine d'appel, guides hébergement et restauration, carte touristique et escapade en famille),

- c. Salon du randonneur,

- d. Publicité (campagnes de promotion digitale, Lyon et local, intervention de blogueur/influenceur...)

- Commercialisation :

- a. Marché Groupes et Scolaire (brochures, mailing, salon pro et déplacements)

- b. Coffrets Cadeaux (édition des nouveaux coffrets puisque les autres devraient être en rupture à la fin du printemps 2020, outils de gestion, promotion ...)

c. Tourisme d’Affaire

Compte tenu des incertitudes pour les années suivantes, il est décidé de ne pas engager les dépenses nécessaires à la refonte du site internet et à la création d’une place de marché pour les professionnels.

La totalité des dépenses nécessaire à la réalisation de ces actions s’élèverait à 75 000 €.

Les frais de structure et de personnel seraient de 136 000 €

Dans ces conditions une contribution financière à l’association de 1,13 € par habitant pour l’année 2020 pourrait être versée par chaque EPCI ; Pour mémoire le conseil communautaire avait précédemment acté une contribution pouvant aller jusqu’à 1.50 € par habitant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la contribution financière 2020 à Roannais Tourisme à hauteur de 1.13 € par habitant et autoriser M. le Président à signer la convention correspondante.
- dit que la dépense sera prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020

Affichage : 06/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 décembre à 20 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2019

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme LAPALUS Sylvie, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme CARRENO Mercedes, M THORAL Yves (remplacé), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme Isabelle DUGELET, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, M JARSAILLON Philippe à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Hélène VAGINAY (Le Cergne)

N°2019/N°194

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BELMONT DE LA LOIRE POUR LE TRANSPORT 2020-2022

Mme la Vice-présidente en charge des services à la population présente les éléments pour le renouvellement de la convention avec la mairie de Belmont de la Loire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Le montant de la mise à disposition est fixé pour l'année 2020 à :

- Salaire des chauffeurs : salaire brut horaire, CP inclus et charges patronales inclus, en fonction des indices et contrats des chauffeurs
- L'amortissement du car est calculé sur la base suivante :

	23 places	30 places
Jusqu'à 10 000km	0,41 €	0,46€

Pour le carburant, la base de calcul retenue est de :

- 1,53 Euros par litre pour une consommation de 15 litres pour 100 kilomètres pour le bus de 23 places
- 1,53 Euros par litre pour une consommation de 18 litres pour 100 kilomètres pour le bus de 30 places

Pour les années 2021 et 2022, les dispositions financières s'adossent sur la grille annuelle des tarifs communaux. La commune s'engage à transmettre la grille des tarifs pour l'année N+1 au 30 octobre de l'année en cours.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Belmont de la Loire.
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe enfance jeunesse en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20191219-N2019-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2020

Affichage : 06/01/2020